

INSTITUT-CANADIEN.—On a procédé le 6 courant à la nomination des officiers de l'Institut Canadien de cette ville. Au dépourvulement des voix, les noms suivants sont sortis de l'urne :

M. P. Blanchet, . . . . President.  
P. Quevillon, . . . . 1er Vice-Président.  
J. E. Lafond, . . . . 2d Vice-Président.  
H. Fabre, . . . . Secrétaire-Archiv.  
A. Cherrier, . . . . Assistant-Secré.  
M. Emery, . . . . Secrétaire-Corres.  
A. Jodoin, . . . . Trésorier.  
Jos. E. Ferté, . . . . Bibliothécaire.  
A. F. St-Amand, . . . . Assistant-Bibliothé.

#### Tribunal de Police.

CONDAMNATION A L'AMENDE.—Une dénonciation contre James Rinn pour vente de liqueurs fermentées sans autorisation, fut intentée et jugée vendredi par M. le juge de paix Johnson. Le délit étant prouvé par un témoin, il fut en même temps constaté que le défendeur était absent de l'audience. Flanagan, autre témoin produit par la défense, indiqua une personne présente comme étant elle-même James Rinn et l'occupant de la maison désignée pour être celle du défendeur. Il résulte de ses aveux, difficilement crédits, qu'il était le fils du mis en cause et que l'ordre d'assignation ne lui avait pas été signifié pour raison d'absence de son domicile au moment où l'huissier s'y présentait. Il déclara que lui et son père occupaient le même logis. D'un autre côté, le rapport de l'huissier établissait que cette signification avait été personnellement faite, c'est-à-dire, à la personne du véritable défendeur. Sur cette preuve, le tribunal condamna le délinquant absent à £12. 10s. de peine, outre les frais de poursuite. L'avocat de la partie défenderesse en appela aussitôt à la Cour des Sessions de Quartier.

Une plainte contre M. Edouard Mercier pour exposition du mot « hôtel » sur son enseigne, sans autorisation, ayant été déferlé au même tribunal, fut néanmoins adjournée à raison de l'absence de la partie défenderesse, alors en voyage.

#### Actes Officiels.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, suivant :

Pour être Juges de Paix pour le Bas-Canada :

M. M. Bénoit Perrault, de St. Paul de la Valtre; François Samuel Mackay, de la Petite Nation; Edward Cole, do; Thomas McGoway, du Village de Waterloo, et James Flanagan, do.

Pour le District des Trois-Rivières :

M. Jean Ovide Trudel, de Ste. Geneviève de Batiscan.

Pour le District de St. François :

M. Udalpore Aylmer, de M. Bourne.

Pour le District de Gaspé :

M. M. Philippe Hammond et Laurent Keelan de New-Port.

Pour être Conseillers Municipaux :

M. M. Caixte Bouchard et Abram Dupuis pour cette partie de la paroisse Ste. Marguerite comprise dans le comté de Huntingdon.

M. Edouard Tabert, pour le Township d'Ottawa, comté de l'Ottawa.

#### Le Courier des Etats-Unis.

Le Courier des Etats-Unis est entre le 3 novembre, dans sa 29e année d'existence, sous un format agrandi de cinquante pour cent et offrant ainsi des dimensions égales à celles des grands journaux de Paris. M. Emile Barthélemy de la Nouvelle-Orléans, est devenu l'associé de M. P. Arpin, le Rédacteur en chef, et la famille sera conduite à l'avenir sous la raison sociale des deux rédacteurs. Le Courier a pris le moyen de justifier avec plus d'extension que jamais son caractère de journal universel, et la nombreuse clientèle dont il jouit le rend un intermédiaire précieux pour tous les genres d'annonces.

#### Le Phare de New-York.

Ce journal, dont nous avons recommandé plus d'une fois l'excellente rédaction, vient de terminer son premier semestre. Il promet de fermer son premier volume, de redoubler de soin pour mériter la constante faveur qui l'accompagne. On ne peut douter qu'il ne soit en état de continuer à tenir parole. Il commencera inévitablement une revue des questions européennes et surtouts des questions françaises, afin de mettre dans leur jour véritable la situation actuelle de l'Europe, les causes qui l'ont amenée, et les dénouements probables que l'avenir lui réserve. Le Phare commande une circulation fort encourageante à une époque aussi rapprochée de son début dans la carrière.

Le prix de passage sur les steamers de la ligne Cunard entre Liverpool et New-York et Boston, est de £30 par tête à compter du 8 novembre.

#### Provinces Inférieures.

NOUVELLE-ÉCOSSE.—Une session de la législature s'est ouverte le 4 novembre. M. Wm. Young a été nommé orateur par une majorité de 4 voix sur M. D. Fraser, son concurrent désigné. Le discours d'ouverture a pu être spécialement sur l'exécution de la grande entreprise du chemin de fer d'Halifax. Il a été reçu avec une faveur marquée par la Chambre.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Le ci-devant Juge en chef à St. Jean, M. Chipman, s'est cassé le bras droit le 4 novembre, en mountant le perron de sa demeure.

On s'attend à des élections orageuses.

#### FAITS DIVERS.

##### Angleterre.

L'exposition de Londres a été close le 11 octobre. La *Morning Chronicle* en raconte ainsi la dernière scène :

« Le dernier jour de l'Exposition a été favorisé par un temps magnifique : cependant la foule des visiteurs n'a pas été aussi considérable que l'on s'y attendait généralement. On remarquait dans cette dernière journée un échange de pourparlers animés entre les visiteurs et les exposants qui s'occupaient de placer leurs produits, afin de n'avoir pas la peine et l'embarras de les remporter chez eux. Il est certain qu'une grande quantité d'objets artisanaux, de bijoux, de petits meubles, de meubles et d'articles de goûts resteront ainsi dans les îles Britanniques, ou s'en iront dans une direction tout-à-fait opposée à celle du pays qui les a produits. Les orgues, les pianos et une partie des instruments de cuivre faisaient retentir l'édifice de leurs débuts accrus. »

« Vers quatre heures, le suintendant de police Pearce a fait placer au coin sud-ouest de la galerie, en face de la fontaine de cristal, des dunes et des junes gens engagés comme chrétiens pour accompagner l'exécution de l'hymne national sur tous les orgues à la fois. Tout le monde s'était découvert, les orgues ont commencé le chant, qui a été repris aussitôt par le chœur et achevé au milieu d'une triple salve d'applaudissements. Tel a été le dernier acte de cette grande manifestation industrielle, que l'opinion publique a constamment favorisée de son concours et approuvée et de son approbation enthousiaste. »

« A cinq heures vingt minutes, les cloches et les gongs ont commencé à sonner dans toutes les directions pour avertir le public qu'il était temps de partir. Alors les acclamations ont éclaté sur tous les points, se sont croisées dans tous les sens, pour le prince Albert, pour lord Granville, pour M. Paxton, pour la commission royale, etc. Et, lorsque la nuit commença à tomber, personne ne semblait voulut quitter l'édifice. Les constables, réunis aux soldats du génie se sont alors formés en pelotons, et poussant graduellement la foule devant eux, ont fini par faire évacuer complètement l'édifice. Il était sept heures passées quand les derniers spectateurs sont sortis. »

La femme officielle a été bien le mercredi 15. Ce jour-là toutes les portes se sont ouvertes à dix heures du matin, excepté celles de l'entrée centrale du midi, réservées aux commissaires royaux, étrangers et locaux, aux juges et aux femmes des exposants ; tous les exposants, les membres de la société des Arts, les présidents et les secrétaires des comités locaux entraient par le côté ouest ou latéral du palais ; les membres des comités locaux et les autres assistants entraient par les portes de l'est. »

« A midi précis, le prince Albert et les commissaires royaux ont pris place au centre du transpet. Lord Cameron, au nom des jurés, a donné lecture du rapport de leurs opérations. Il a présenté la liste des exposants ayant droit à des récompenses, et à des rapports particuliers des juges. Puis l'Académie a dit les prières d'action de grâce, ou a chanté l'hymne royal et la séance a été levée. »

Les bons ont été publiés dans la *Gazette de Londres* du 17 octobre, et les maléfices, rapports et certificats seront délivrés le plus tôt possible.

#### France.

La nouvelle de la démission des ministres s'est confirmée. On sait que le fait qui y a donné lieu est un message présidentiel (qui devait être présenté à l'Assemblée dans les premiers jours de novembre) par lequel le président reclamait l'abrogation complète de la loi du 31 mai, restreignant le suffrage universel. Quelques ministres, MM. Faucher et Bauchot en tête, voulaient se contenter de légères modifications ; ce à quoi Louis Napoléon n'a pas acquiescé ; mais il a prié ses ministres démissionnaires de garder leurs portefeuilles jusqu'à ce qu'il eût le temps de leur choisir des successeurs.

Cette nouvelle a causé un grand émoi dans Paris. Deux des ministres, MM. Poulet et Roche devaient faire partie de la nouvelle combinaison, et M. Billault, former le bâtimen.

Aux dernières dates il n'était presque plus question de la candidature du prince de Joinville. On parlait du général Chauvignier mis en avant par l'*Opinion*, feuille légitimiste, et de M. Ledru-Rollin.

Un rapprochement s'était opéré entre M. E. de Girardin et Louis Napoléon, qui compattaient pour lui la *Presse*, le *Constitutionnel* et le *Paris*, ce dernier journal ayant pour rédacteur M. de Lamartine.

La résolution prise par Louis Napoléon au sujet de la loi du 31 mai lui a paru être le seul moyen possible d'arriver légalement à la révision de la constitution ; mais ce recours au suffrage universel le sépare du parti conservateur qui, jusque là, l'avait soutenu. Cette attitude du président, et produira nécessairement quelque réaction dans les partis qui l'entourent, et il semble que c'est avec beaucoup de raison qu'un correspondant parisien en conclut que « les complications de 1852 commencent. »

— On lit dans la *Révolution*, journal de Paris, au sujet d'un nouveau manifeste que vient de lancer Mazzini :—

« Cette pièce qui n'occupe pas moins de cinq colonnes, dit un journal conservateur, ne nous apprend rien que nous ne sachions sur le but et le programme du fameux révolutionnaire. C'est toujours le même appel aux armes, adressé en langage violent et mystique ; le nom de Dieu mêlé aux excitations les plus sauvages, l'insurrection érigée en apostolat, la guerre civile transformée en guerre sainte. C'est aussi à 1852 qu'il ajourne le triomphe de la démagogie. Nous n'avons rien à dire de plus de ce document. »

#### Bienfaisance rétribuée.

L'*Espresso* de Nancy publie l'extrait suivant du rapport officiel lu dans l'Assemblée générale de la société de patronage, établie dans la capitale de la Lorraine (France) :

« Jeanne Coqueri fut reçue à l'hostoïce St. Isidore de Nancy, le 25 août 1810, âgée d'un jour, comme enfant abandonnée. Elle fut confiée à Jean Béringer, de Brouxières-sous-Frémont, pauvre, mais très honnête homme qui se fit une obligation de conscience de prendre le même soin de Jeanne que de ses trois enfants, et il fut bien secondé par sa femme, aussi vertueuse que lui. Tous deux n'ont rien négligé pour cultiver dans le cœur de cette jeune fille les semences de vertus que la main de Dieu y avait répandues. Jeanne répondit à

cette sollicitude et fit de rapides progrès dans la connaissance de la religion et la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

« Dès l'âge de quatorze ans, elle entre en service, dans le but bien arrêté d'employer ses gages à soulager ceux-là même qui l'ont élevée. Elle renonce à toutes les fantaisies des jeunes filles et prend la résolution de ne pas se marier, pour ne point partager ses afflictions ni reporter sur d'autres le produit de son travail.

« Avec les années, Jeanne Coqueri a su augmenter ses gages, parce que ses maîtres étaient à la conserver. »

« Le père Béringer et sa femme sont avancés en âge et bientôt ils ne gagneront plus par leur travail de quoi payer le loyer d'une maison ; Jeanne Coqueri leur en achète une qu'elle leur lègue par son testament avec droit de reversibilité à leurs enfants. »

« Didier Béringer, son frère de lait, reste veuf avec des enfants ; il se marie en secondes noces et sa famille augmente ; Jeanne lui procure aussi une maison et lui donne la propriété moyennant une redevance annuelle de 60 fr., et cela dans l'intérêt moral et matériel de cette pauvre famille. »

« Sa sœur de lait a été mariée à un pauvre ouvrier d'Ephy, qui est mort du choléra en 1849, et elle est restée veuve avec plusieurs enfants. Aussitôt que Jeanne apprit ce malheur, elle lui envoya son gage de l'année, 160 francs.

« C'est encore Jeanne qui trouve moyen de procurer aux enfants de ses frères et sœurs de lait, tous les vêtements qui leur sont nécessaires, soit en se dépossédant elle-même, soit en acceptant ce que ses maîtres lui donnent dans ce but. »

« Jamais Jeanne n'a songé à l'avenir ; elle s'est oubliée elle-même pour ne s'occuper que des autres. Parvenue à l'âge de quarante ans, elle n'a rien amassé pour elle, elle ne s'est rien conservé ; car elle n'a sauté attendre de la pauvre famille Béringer que la reconnaissance ; mais du moins cette reconnaissance est-elle vive et sincère ; car combien de fois cette famille n'a-t-elle pas dit : Sans Jeanne, que serions-nous devenus, surtout dans les années de disette ? »

« La Société de patronage ne saurait récompenser de telles vertus. Cependant le comité a voulu lui donner un témoignage de sa haute estime, en lui envoyant un beau Christ en or, avec cette inscription : « *La société de patronage à Jeanne Coqueri, pour sa bonne conduite.* »

#### CORRESPONDANCE.

##### Aux amis de la Tempérance.

M. le Rédacteur,

Il faut à la Tempérance comme à tous les grands moyens de régénération, des ennemis qui la combattent, des dangers qui la menacent et qui l'approchent de sa défaillance pour donner ensuite un nouvel éclat à la gloire de son triomphe ; il lui faut en même temps des ressources qui la maintiennent et qui la propagent jusqu'aux temps les plus récents. Ses ennemis, elle les a déjà rencontrés, ils sont aux prises avec force, et dans cette lutte acharnée du vice contre la vertu, le temps seul décidera de la victoire ; la postérité sera le juge équitable de ce mouvement général qui doit ou retirer un peuple de l'état de dégradation où l'ivrognerie l'avait jeté, ou le plonger toujours une place distinguée dans les annales de la nation canadienne. Il est des combats qui exilé cette nombreuse jeunesse qui devait être l'espérance de ses pères. Pourquoi enfin nous à qui la fortune a refusé ses faveurs, sommes-nous contraints de trainer une vie languissante sans ressource, sans appui ! Ai-je besoin de le dire ? L'intempérance qui plonge nos pères dans la plus profonde misère ne nous ravit-elle pas des biens que les droits les plus légitimes nous permettent de posséder ? Et c'est là le pire de l'œuvre de destruction qui préparent par l'imprudent conseil les préteurs de leurs compatriotes. La tempérance n'est qu'une tyrannie s'érigeant tout-à-fois, depuis son établissement en Canada ; le commerce a beaucoup perdu de sa valeur. Eh bien, mes amis, nous verrons si la tempérance n'est qu'une tyrannie ; nous verrons bientôt si le commerce, dont le but doit toujours être légitime et avantageux, a tant perdu de sa valeur. Nous verrons si de si absurd s'opposent peuvent se maintenir. Tels sont les ennemis dont la tempérance doit supporter les assauts. Tels sont les lourdes qui étaillent aux yeux du peuple les plus belles apparences de dévouement et qui mettent en œuvre tous les moyens en leur pouvoir, pour faire disparaître ce qui pourraient le rendre heureux et prospère. Quoiqu'il en soit cependant des decrets de la Providence, la tempérance occupera toujours une place distinguée dans les annales de la nation canadienne. Il est des combats qui s'obstinent quelquefois dans le cœur de l'homme, mais il en est d'autres qui ne seiflent jamais. Elle sera donc un monument éternel consacré à la vénération de tous les nobles cœurs, de toutes les grandes âmes, de tous les véritables amoureux de leur patrie ; elle attestera à la postérité que notre siècle a vu naître des hommes inspirés et spécialement chargés de renouveler la face des états ; elle sera un glorieux témoignage de la puissance de celui qui ne parut que quelque fois succomber sous les efforts de ses ennemis que pour mieux manifester aux yeux des peuples la grandeur et la sublimité de ses vues. »

Air. Richer, trésorier.	A. Bourgard,
Pr. Soily,	J. B. Duval,
L. Soly,	M. Lapierre,
S. Nadeau,	M. Frégeau,
J. B. Blanchette,	J. Chenette,
A. B. Côté,	P. Grenon,
G. Farant,	F. Vien,
P. Bernard,	J. B. Simard,
A. Gentesse fils,	J. B. Archambault,
A. Gentesse père,	F. Harnois,
C. Parent,	J. B. Deschambault,
S. Tétreau,	A. Martin,
Sm. Marchesseault	E. Faneuf,
Q. Langlois,	M. Durocher,
M. Langlois,	J. Chatelle,
Isaac Langellier,	J. B. Blondin,

#### ANNONCES.

##### AUX AUX INSTITUTIONS.

M. L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE du District de Montréal, s'assemblera à la SALLE D'ÉCROU de l'évêché le MARDI, 2 décembre prochain à 11 heures précises A. M., pour procéder à l'EXAMEN des Institus qui désirent se pourvoir d'un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E., envoi, 11 décembre 1851.

Nouvelles Gravures Françaises. L'Édition vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES IMAGERIE RELIGIEUSE et autres, et non coloriées, pour tous les goûts, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées. J. M. LAMOTHE.

Montreal, 7 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.